

■ **Progrès**, Le Locle, fondation, couvrir les suites économiques de la maladie, des accidents, de la maternité, de l'invalidité et du décès selon les normes du droit fédéral des assurances sociales, etc. (FOSC du 04.01.2001, p. 71). La procuration de Schindler Pierre-Alain est radiée. Signature collective à deux a été conférée à Gygax Markus, de Seeberg, à Ettingen, membre du conseil de fondation.

Journal no 300 du 01.02.2002
(00331444 / CH-645.1.000.756-9)